

March 22, 2021

To: All Pioneer Manor residents, families and substitute decision makers

Re: COVID-19 Update #46

The Province has issued an updated directive pertaining to rapid antigen (RA) testing requirements. Pioneer Manor will continue performing RA tests on site at a frequency set out here: [Ministry of Health COVID-19 Guidance: Considerations for Antigen Point-of Care Testing](#). Currently, the minimum RA testing requirements are 2-3 times per week for Homes located in yellow/orange/red/grey zones and 1-2 times per week for Homes in a green zone.

Under the updated directive, all individuals entering the Home are required to be tested **on non-consecutive visiting/working days** (except for Ministry Inspectors, persons visiting a very ill or palliative resident or in cases of emergency). This means that a "day of" RA test is required unless you have been tested the previous day (an RA test result is valid for 2 days whether done on site or at another location). Staff, students and volunteers are required to be tested **as soon as possible** after entering the Home. Essential caregivers and support workers who are Regulated Health Professionals (i.e. physicians, pharmacists) are to be tested **before entering** the Home and are now permitted to proceed to the resident's room while awaiting their results. RA test result cards can be picked up at the screening table when exiting the Home. Support workers and general visitors (once permitted) are required to have an RA test **before entering** the Home and must wait to receive their results prior to proceeding to the resident's room. Anyone who does not undergo COVID-19 testing as outlined above **will not** be permitted entry to the Home.

Any individual who is symptomatic or who has a positive RA test result will be referred to the Assessment Centre for polymerase chain reaction (PCR) testing. In addition, any positive results will be reported to Public Health, and the positive individual will be restricted from entering the Home until PCR results are received. Please note that should a COVID-19 outbreak be declared at Pioneer Manor, surveillance and testing requirements may change as per Public Health direction, and you will be notified accordingly. For additional information, please refer to the *FAQ's: Enhancing Protection to Long-Term Care Homes*, available at <https://www.greatersudbury.ca/live/long-term-care-pioneer-manor/>.

COVID-19 Vaccination Dose 2 Information

Per provincial direction, the time interval between first and second doses of COVID-19 vaccines is being extended to 16 weeks. The extended interval does not apply to residents of long-term care, and second dose vaccinations will be scheduled based on the original timeline. Public Health will be rescheduling second dose appointments for staff and essential caregivers. Individuals will be informed of their new appointment via email or phone. They do not need to take action themselves. Public Health has advised that additional vaccination clinics will be held throughout the Sudbury and Manitoulin districts. Details about eligibility and the pre-registration process are available online at phsd.ca/COVID-19. For more information about the COVID-19 vaccination program, please contact Public Health Sudbury & Districts at 705-522-9200 (toll-free 1-866-522-9200).

Should you have any questions, or require additional information, please do not hesitate to contact us at pmcommunications@greatersudbury.ca.

Sincerely,



Aaron Archibald
Director



Glenda Gauthier
Manager of Resident Care



Dr. Maurice St. Martin
Medical Director, Pioneer Manor

c.c.: Councillor Geoff McCausland, Chair, Community Services Committee
Ed Archer, Chief Administrative Officer
Steve Jacques, General Manager, Community Development
Dianna Foster and Terry Martyn – Family Council
Maria Aprea – Resident Council



Le 22 mars 2021

Objet : Quarante-sixième mise à jour sur la COVID-19

À l'attention des résidents du Manoir des pionniers, de leur famille et de leurs mandataires spéciaux

Le gouvernement provincial a émis une directive mise à jour pour communiquer les exigences des tests antigéniques rapides. Le Manoir des pionniers continue d'administrer des tests antigéniques sur les lieux selon la fréquence établie dans le [Document d'orientation sur la COVID-19 du ministère de la Santé : Facteurs à considérer pour les tests antigéniques au point de service](#). À l'heure actuelle, la fréquence minimale des tests antigéniques est de 2 ou 3 fois par semaine pour les foyers situés dans les zones jaune, orange, rouge et grise et de 1 ou 2 fois par semaine pour les foyers dans une zone verte.

Selon la nouvelle directive, toutes les personnes pénétrant dans le foyer doivent subir un test antigénique rapide **à des jours de travail ou de visite non consécutifs** (sauf pour les inspecteurs du ministère, les personnes visitant un résident qui est très malade ou qui requiert des soins de fin de vie et dans des situations d'urgence). Cela signifie qu'un test antigénique le jour même est requis à moins que vous n'ayez subi un test le jour précédent (les résultats d'un test antigénique sont valides pendant deux jours, que le test ait été administré sur les lieux ou ailleurs). Les employés, les étudiants et les bénévoles doivent subir le test **dès que possible** après leur entrée dans le foyer. Les personnes soignantes essentielles et les travailleurs de soutien qui sont des professionnels de la santé réglementés (p. ex., les médecins et les pharmaciens) doivent subir un test **avant d'entrer** dans le foyer et peuvent maintenant se rendre à la chambre du résident pendant qu'ils attendent leurs résultats. Une carte des résultats du test antigénique peut être ramassée à la table de dépistage au moment de quitter le foyer. Les travailleurs de soutien et les visiteurs généraux (une fois que leur accès sera autorisé) doivent subir un test antigénique **avant d'entrer** dans le foyer et doivent attendre de recevoir leurs résultats avant de se rendre à la chambre du résident. Il sera **interdit** d'entrer dans le foyer à toute personne qui ne subit pas un test de dépistage de la COVID-19 comme décrit ci-dessus.

Toute personne qui présente des symptômes ou qui reçoit des résultats positifs à un test antigénique sera aiguillée vers le Centre d'évaluation en vue d'y subir un test de réaction en chaîne de la polymérase (RCP). De plus, le foyer devra signaler tout résultat positif au bureau de santé publique et interdire à la personne en question d'entrer dans le foyer jusqu'à ce qu'elle ait reçu des résultats au test RCP. Il convient de noter que si une éclosion de COVID-19 est déclarée au Manoir des pionniers, les exigences en matière de surveillance et de dépistage pourraient changer selon les directives de Santé publique Sudbury et districts; ces changements vous seront communiqués en conséquence. Pour obtenir des renseignements additionnels, veuillez vous reporter à la *Foire aux questions : L'Ontario rehausse les protections contre la COVID-19 pour les personnes résidentes, les familles et le personnel des soins de longue durée*, disponible au www.grandsudbury.ca/vivre/etablisements-de-soins-de-longue-duree-manoir-des-pionniers.

Renseignements sur la 2^e dose du vaccin contre la COVID-19

Comme l'exige le gouvernement provincial, l'intervalle entre l'administration de la première dose du vaccin contre la COVID-19 et de la deuxième dose a été prolongé à 16 semaines. Cette prolongation ne s'applique pas aux résidents des foyers de soins de longue durée. La deuxième dose du vaccin sera prévue en fonction du calendrier original. Santé publique Sudbury et districts reprendra rendez-vous pour administrer la deuxième dose aux employés et aux personnes soignantes essentielles. Les gens seront informés de leur nouveau rendez-vous par courriel ou par téléphone. Il n'est pas nécessaire de reprendre rendez-vous tout seul. Le bureau de santé publique a indiqué que des cliniques de vaccination additionnelles seront tenues dans les districts de Sudbury et de Manitoulin. Des détails sur l'admissibilité et l'inscription sont disponibles en ligne au www.phsd.ca/fr/sujets-et-des-programmes-de-sante/vaccins-immunisations/vaccin-contre-le-coronavirus-covid-19/. Pour obtenir des renseignements additionnels sur le programme de vaccination contre la COVID-19, veuillez communiquer avec Santé publique Sudbury et districts au 705 522-9200 (sans frais au 1 866 522-9200).

Si vous avez des questions ou si vous désirez obtenir des renseignements additionnels, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous à pmcommunications@greatersudbury.ca.

Sincèrement,



Aaron Archibald
Directeur



Glenda Gauthier
Gestionnaire des soins aux résidents



Dr Maurice St. Martin
Directeur médical

- c. c. Conseiller Geoff McCausland, président, Comité des services communautaires
Ed Archer, administrateur en chef
Steve Jacques, directeur général du Développement communautaire
Dianna Foster et Terry Martyn – Conseil des familles
Maria Aprea – Conseil des résidents